

**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL SYNDICAL DU PAYS DE MONTBENOIT
LE JEUDI 29 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 29 novembre à 20h, le Conseil Syndical du Pays de Montbenoît, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Charles Marguet
Nombre de membres : 10
Présents : 9
Excusés : Emeric GUINCHARD
Présents : Gilles MAGNIN-FEYSOT, Adrien PELLEGRINI, Jacques DE GRIBALDY, Claude POURCHET, Jean-Claude MAIRE, Jean-Charles MARGUET, Claude BARTHOD-MICHEL, Gérard CHEVENEMENT, Cyril MERCET.
Date de la convocation : 19/11/2018

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Syndical de septembre 2018.
2. Election du nouveau Vice-Président suite à la démission de Gilbert Dornier
3. Détermination de la délégation du nouveau Vice-Président
4. Subventions 2018
5. Approbation du Règlement du Cimetière
6. Questions Diverses
 - o Avancées sur l'installation du nouveau chauffage de l'Abbaye
 - o Point sur les travaux de l'Abbaye et leur financement
 - o Point sur les accompagnatrices de bus et le remplacement de l'arrêt maladie

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Syndical de septembre 2018.

Le Procès-Verbal de la séance du 12 septembre 2018 est adopté par les Conseiller. En raison de l'élection d'un nouveau Maire à Hauterive-la-Fresse et de la nomination d'un nouveau délégué au Syndicat à Hauterive-la-Fresse, M. Jean-Claude Maire signe pour M. Gilbert Dornier et M. Cyril Mercet signe pour Mme Nathalie Vernet.

2. Recomposition du Conseil Syndical et Election du nouveau Vice-Président suite à la démission de Gilbert Dornier

Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la modification des membres du Conseil du Syndicat. Il rappelle la démission de Gilbert DORNIER du Conseil Municipal d'Hauterive-la-Fresse a entrainé de fait sa démission au sein du Conseil Syndical du Pays de Montbenoît. Il informe le Conseil Syndical que le 13 octobre 2018 le nouveau Conseil Municipal d'Hauterive-la-Fresse a nommé par délibération 3 délégués pour siéger au sein du Conseil Syndical. Il rappelle qu'il convient d'inscrire ces délégués et ces suppléants dans la liste des membres afin qu'ils effectuent leurs mandats. L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat :

DECIDE à l'unanimité de nommer M. Jean-Claude MAIRE et M. Cyril MERCET comme délégués et Mme Nathalie VERNET comme déléguée suppléante de la commune d'Hauterive-la Fresse.

PRECISE que la liste des membres - délégués des communes composant le Syndicat - est donc la suivante :

Pour la commune de La Longeville :

Délégués Titulaires :

M. Adrien PELLEGRINI

M. Gérard CHEVENEMENT

Délégué suppléant :

M. Louis PERREY

Pour la commune de Ville Du Pont :

Délégués Titulaires :

M. Jacques DEGRIBALDI

M. Claude BARTHOD-MICHEL

Délégués suppléants :

Mme Marie RUFENACHT

Pour la commune de Hauterive-La-Fresse :

Délégués Titulaires :

M. Jean-Claude MAIRE

M. Cyril MERCET

Délégué suppléant :

Mme Nathalie VERNET

Pour la commune de Montflovin:

Délégués Titulaires :

M. Claude POURCHET

M. Emeric GUINCHARD

Délégué suppléant :

Mme. Caroline GEST-CAQUELARD

Pour la commune de Montbenoît:

Délégués Titulaires :

M. Gilles MAGNIN-FEYSOT

M. Jean-Charles MARGUET

Délégué suppléant :

M. Lucien BENMEHAL

Il convient ensuite de voter pour le remplacement du membre sortant du bureau, M. Gilbert DORNIER, au poste de Vice-Président.

Le conseil procède au vote du 2eme Vice-Président dont le candidat Mr Cyril MERCET se présente.

Le candidat se retire du vote. Le candidat a obtenu 8 voix pour.

M. Cyril Mercet est nommé au poste de Vice-Président du Syndicat du Pays de Montbenoît.

3. Délégation au nouveau Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-9, qui confère le pouvoir au Président d'un EPCI de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-Présidents,

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-présidents du 29 avril 2014 et du 29 novembre 2018.

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation au Vice-président,

Arrête :

Article 1er : A compter du 29 novembre 2018 **Monsieur Cyril MERCET** est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : **Finances**.

Il exercera les fonctions suivantes :

- Signature de titres de recettes, de mandats de paiement,
- Légaliser des signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

Article 2 :

La signature par Monsieur Cyril MERCET des pièces et actes cités ci-dessus devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du Président* ».

Article 3 : Le Président du Syndicat de Pays et le Trésorier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Sous-préfet.

4. Subventions 2018

Le Président informe l'assemblée délibérante que le Conseil Syndical, conformément au vote du budget 2018, doit définir l'attribution des subventions 2018.

Il donne lecture de la délibération 2017 – 04 – 05 précisant les montants des subventions 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical DECIDE l'octroi d'une subvention à :

Club du 3 ^{ème} âge	500€
Anciens Combattants	250€
Amis de l'Abbaye	2000€

La subvention pour l'association « Foulée Loisirs Saugette » ne sera pas renouvelée en 2018.

La subvention versée à l'Office de Tourisme est en discussion en raison de sa reprise par l'Office de Tourisme de destination au 1^{er} janvier. Une partie de la subvention pour 2018 a déjà été versée car la subvention couvre la période touristique d'octobre 2017 à octobre 2018.

Après délibération il est décidé que la subvention sera versée pour les mois d'octobre à décembre 2018 mais qu'au 01/01/2019 la subvention ne sera plus versée.

5. Règlement du cimetière

Il est donné lecture de la proposition de Règlement du Cimetière. Après délibération, il est décidé que les opérations sur le cimetière ne par l'employé intercommunal ne feraient pas l'objet d'une régie, que les animaux y seraient interdits, que le caveau d'attente ne pourrait recevoir les corps que 4 mois maximum et que le nombre d'urnes scellées sur une pierre tombale serait limité à 3. Ces modifications enregistrées, le Règlement du Cimetière est adopté à l'unanimité.

6. Questions diverses

- Financement de la chaudière : Présentation du dossier de la chaudière de l'Abbaye à la commission du SYDED du 06/12/2018 en point 2. Une demande va être faite pour une Prime Energie. Le devis va également être

réexaminé par Groupama. Il faudrait également demander un RV avec l'abbé Ruffiot pour faire une demande auprès de l'Archevêché. La facture arrivera en janvier 2019, il faudra ouvrir des crédits.

- L'avancée de l'installation de la chaudière est suivie par Gérard Chevènement. Actuellement ils attendent un élément du système de chauffage et une réunion est prévue la semaine prochaine. L'installation sera faite en décembre avant Noël. Il y aura quand même 2 jours sans chauffage du tout dans l'Abbaye.

- Il faut reprendre un RV avec le Curé et la paroisse pour signer une Convention Tri-partite concernant l'Abbaye, son fonctionnement et ses frais de fonctionnement. Le Président se charge de fixer un RV.

- La Communauté de Communes demande 29785,66€ TTC pour la MOE. Il faut désormais consolider les subventions et demander les notifications car il y a des administrations qui se défont en raison de la hauteur des mécénats. Pour la commune de La Longeville, il faut demander un RV avec les Conseillers Départementaux et la Présidente du Conseil Départemental. Mais la première étape est de faire une réunion avec la Présidente de la Communauté de Communes et ses agents. Il faudrait privilégier une date un lundi.

- La comptabilité enregistre une baisse des recettes des visites de l'Abbaye de 7177€ par rapport à 2017.

- Suite à la création de l'Office de Tourisme de Destination, la subvention de la Communauté de Communes reste de 15000€ la première année puis ensuite la subvention sera probablement recalculée à la hausse (en fonction de notre taux de touristicité). Deux personnes doivent être désignées pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Haut-Doubs : 1 élu de la Communauté de Communes et une personne ou un élu du Syndicat du Pays de Montbenoît pour représenter le site – l'Abbaye de Montbenoît au sein de ce nouvel Office de Destination. Les élus du Syndicat sont d'accord de proposer Annick pour représenter les Amis de l'Abbaye au sein de cette nouvelle structure touristique.

La séance est levée à 22h15

Le Président

Gilles MAGNIN-FEYSOT